



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J0

Tél. : 418 387-2534
Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de modification du Règlement de construction

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors d'une session régulière tenue le 3 avril 2018, un projet de règlement n° 2018-236 modifiant le Règlement de construction n° 2007-117. Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2018, à 19 heures, dans la salle du Conseil situé au 707, avenue Principale. L'objet de cette assemblée est d'expliquer aux personnes intéressées le projet de modification du Règlement de construction lequel vient modifier les dispositions relatif au blindage des bâtiments. Le maire, *Monsieur Carl Marcoux*, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 597, rue des Érables, du lundi au vendredi de 8 :30 à 12 :00 ainsi que de 13 :00 à 16 :30.

Donné à Saint-Elzéar, le 10 avril 2018

Mathieu Genest, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mathieu Genest, Directeur général Secrétaire-trésorier, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13h00 et 17h00, le dixième jour d'avril 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : le bureau municipal et l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour d'avril deux mille dix-huit .

Mathieu Genest, Directeur général Secrétaire-trésorier



Projet de règlement numéro 2018-236

modifiant le règlement de construction numéro 2007-117

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à la séance ordinaire du mois de juin 2017 le projet de règlement n° 371-04-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier entre autres les dispositions relatives à la fortification des bâtiments,

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 371-04-2017 est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité de Saint-Elzéar doit adopter un règlement de concordance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu par l'ensemble des conseillers :

QU'il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

Article 1 Fortification

Le sous-article **3.16.1 Blindage des bâtiments** de l'article **3.16 Fortification** du **chapitre 3 : Dispositions réglementaires** est abrogé et remplacé par le sous-article suivant :

3.16.1 Blindage des bâtiments

Tout matériau et/ou tout assemblage de matériaux de construction en vue d'assurer le blindage d'un bâtiment en tout ou en partie contre les projectiles d'armes à feu, les agressions armées, les explosions et les impacts de véhicules ou d'un autre type d'assaut sont prohibés sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Sans restreindre ce qui précède, comme matériaux de construction ou assemblage de matériaux, est notamment prohibé sur l'ensemble du territoire de la municipalité :

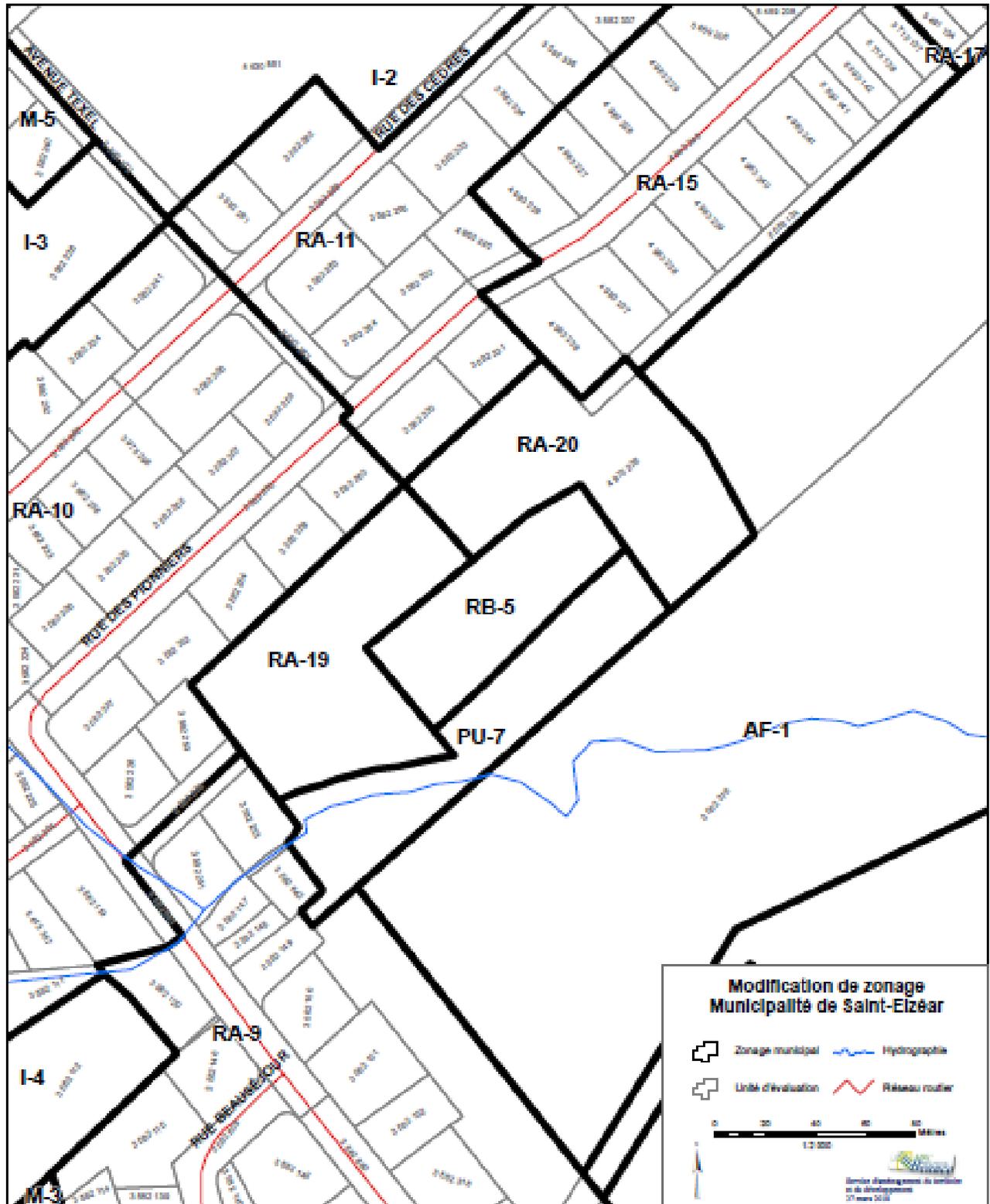
- a) l'installation de verre de type laminé (H-6) ou tout autre verre « anti-balles » composé de polycarbonate, plexiglas ou tout autre matériau similaire le rendant difficilement cassable, que celui-ci soit prévu pour installation dans les fenêtres, les portes, des divisions murales ou tout autre élément de bâtiment ou de construction;
- b) l'installation de volets de protection en acier ajouré ou opaque ou en tout autre matériau offrant une résistance similaire à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment et ayant comme objectif d'obstruer en totalité ou en partie toute porte, fenêtre, passage ou tout autre élément de bâtiment ou de construction;
- c) l'installation de grillage ou de barreaux d'acier que ce soit au chemin d'accès ou aux portes ou aux fenêtres du bâtiment lui-même;

- d) l'installation de cloisons ou de portes de protection ou de fortification, en acier blindé, spécialement renforcées pour résister à l'impact de projectiles d'armes à feu ou à la détonation d'engins explosifs;
- e) l'installation ou la construction de murs ou parties de murs intérieurs ou extérieurs au bâtiment ou à l'assemblage sous forme de tour, de terrasse ou de plate-forme d'observation ou conçus pour simuler une structure similaire, en béton armé ou non armé ou en acier blindé ou en tout autre matériau blindé spécialement renforcés pour résister à l'impact de projectiles d'armes à feu ou à la détonation d'engins explosifs;
- f) l'installation d'une guérite, d'un portail, d'une porte cochère ou toute autre installation visant à contrôler ou à empêcher l'accès des véhicules automobiles par l'allée d'accès permettant d'accéder au terrain où se trouve un bâtiment dont l'usage sert, en tout ou en partie, à des fins d'habitation, à moins que le terrain ait une superficie de plus de 10 000 mètres carrés ou que le bâtiment respecte une marge de recul avant d'au moins 30 mètres;
- g) l'installation de clôture non ajourée constituée de matériaux pouvant résister aux impacts découlant des projectiles d'armes à feu ou explosifs.

Article 2 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Annexe 1



TYPES D'USAGE/ ZONES	RA 15	RA 16	RA 17	RA 18	RA 19	RA 20										
RÉSIDENCES																
Résidence unifamiliale: isolée	√	√			√											
jumelée			√	√		√										
en rangée																
mobile																
saisonnnière																
Résidence bifamiliale isolée			√			√										
Résidence multifamiliale																
Habitation en commun																
COMMERCES																
Vente en gros																
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme																
marchandises en général																
produits de l'alimentation																
automobiles, embarcations, avions et accessoires																
vêtements et accessoires																
meubles, mobilier, équipements																
autres activités de vente de détail																
Hébergement et restauration																
SERVICES																
Finance, assurance et services immobiliers	1	1	1	1	1	1										
Personnel	1	1	1	1	1	1										
D'affaires	1	1	1	1	1	1										
De réparation	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2										
Professionnel	1	1	1	1	1	1										
De construction	1	1	1	1	1	1										
Gouvernemental																
Éducationnel	1	1	1	1	1	1										
Divers (religieux, syndicat, etc.)																

TYPES D'USAGE/ ZONES	RA 15	RA 16	RA 17	RA 18	RA 19	RA 20												
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																		
Aliments et boisson																		
Tabac																		
Produits en caoutchouc et en plastique																		
Cuir et produits connexes																		
Textile																		
Vestimentaire																		
Bois																		
Meuble et articles d'ameublement																		
Papier et produits en papier																		
Imprimerie, édition et industries connexes																		
Première transformation de métaux																		
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)																		
Machinerie (sauf électrique)																		
Matériel de transport																		
Produits électriques et électroniques																		
Produits minéraux non métalliques																		
Industrie de produits du pétrole et du charbon																		
Industrie chimique																		
Autres industries manufacturières																		
TRANSPORT ET COMMUNICATION																		
Infrastructure de transport																		
Transport par véhicule moteur																		
Communication, centre et réseaux																		
Service public (infrastructure)	✓	✓	✓	✓	✓	✓												
Éoliennes																		
AGRICULTURE ET RICHESSES NATURELLES																		
Agriculture																		
Activité reliée à l'agriculture																		
Exploitation forestière et services connexes																		
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes																		
Exploitation et extraction de sable et gravier																		
Exploitation et extraction de la pierre																		

CONDITIONS D'IMPLANTATION	RA 15	RA 16	RA 17	RA 18	RA 19	RA 20								
Marge de recul avant (min) (mètres)	7±5%	7±5%	7±5%	7±5%	6±5%	6±5%								
Marge de recul avant (max) (mètres)	10	10	10	10	7	7								
Marge de recul latérale (min) (mètres)	2	2	2	2	2	2								
Marge de recul arrière (min) (mètres)	8	2	8	2	2	8								
Hauteur maximum (étages ou mètres (m))	2	2	2	2	2	2								

TYPES D'USAGE/ ZONES	RB 1	RB 2	RB 3	RB 4	RB 5														
RÉSIDENCES																			
Résidence unifamiliale: isolée	✓	✓	✓	✓															
jumelée	✓	✓	✓	✓															
en rangée	✓	11	11	11															
mobile																			
saisonnaire																			
Résidence bifamiliale isolée	✓	✓	✓	✓															
Résidence multifamiliale	✓	11	11	11	✓														
Habitation en commun	✓																		
COMMERCES																			
Vente en gros																			
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme																			
marchandises en général																			
produits de l'alimentation																			
automobiles, embarcations, avions et accessoires																			
vêtements et accessoires																			
meubles, mobilier, équipements																			
autres activités de vente de détail																			
Hébergement et restauration																			
SERVICES																			
Finance, assurance et services immobiliers	1	1	1	1															
Personnel	1	1	1	1															
D'affaires	1	1	1	1															
De réparation	1-2	1-2	1-2	1-2															
Professionnel	1	1	1	1															
De construction	1	1	1	1															
Gouvernemental																			
Éducationnel	1	1	1	1															
Divers (religieux, syndicat, etc.)																			

TYPES D'USAGE/ ZONES	RB 1	RB 2	RB 3	RB 4	RB 5														
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																			
Aliments et boisson																			
Tabac																			
Produits en caoutchouc et en plastique																			
Cuir et produits connexes																			
Textile																			
Vestimentaire																			
Bois																			
Meuble et articles d'ameublement																			
Papier et produits en papier																			
Imprimerie, édition et industries connexes																			
Première transformation de métaux																			
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)																			
Machinerie (sauf électrique)																			
Matériel de transport																			
Produits électriques et électroniques																			
Produits minéraux non métalliques																			
Industrie de produits du pétrole et du charbon																			
Industrie chimique																			
Autres industries manufacturières																			
TRANSPORT ET COMMUNICATION																			
Infrastructure de transport																			
Transport par véhicule moteur																			
Communication, centre et réseaux																			
Service public (infrastructure)	√	√	√	√	√														
Éoliennes																			
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR																			
Exposition d'objets culturels																			
Assemblée publique																			
Amusement																			
Activité récréative																			
Centre touristique et camp de groupes																			
Parc	√	√	√	√	√														
Camping																			
AGRICULTURE ET RICHESSES NATURELLES																			
Agriculture																			
Activité reliée à l'agriculture																			
Exploitation forestière et services connexes																			
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes																			
Exploitation et extraction de sable et gravier																			
Exploitation et extraction de la pierre																			

CONDITIONS D'IMPLANTATION	RB 1	RB 2	RB 3	RB 4	RB 5									
Marge de recul avant (min) (mètres)	8	8	8	7±5%	6±5%									
Marge de recul avant (max) (mètres)	10	10	10	10	7									
Marge de recul latérale (min) (mètres)	2	2	2	2	2									
Marge de recul arrière (min) (mètres)	2	2	2	2	2									
Hauteur maximum (étages ou mètres (m))	3	2	2	2	2									

TYPES D'USAGE/ ZONES	PU 1	PU 2	PU 3	PU 4	PU 5	PU 6	PU 7										
RÉSIDENCES																	
Résidence unifamiliale : isolée																	
jumelée																	
en rangée																	
mobile																	
saisonnaire																	
Résidence bifamiliale isolée																	
Résidence multifamiliale																	
Habitation en commun																	
COMMERCES																	
Vente en gros																	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme																	
marchandises en général																	
produits de l'alimentation																	
automobiles, embarcations, avions et accessoires																	
vêtements et accessoires																	
meubles, mobilier, équipements																	
autres activités de vente de détail																	
Hébergement et restauration																	
SERVICES																	
Finance, assurance et services immobiliers																	
Personnel																	
D'affaires																	
De réparation																	
Professionnel																	
De construction																	
Gouvernemental	✓	✓	✓	✓													
Éducationnel	✓	✓															
Divers (religieux, syndicat, etc.)	✓	✓															

TYPES D'USAGE/ ZONES	PU 1	PU 2	PU 3	PU 4	PU 5	PU 6	PU 7										
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																	
Aliments et boisson																	
Tabac																	
Produits en caoutchouc et en plastique																	
Cuir et produits connexes																	
Textile																	
Vestimentaire																	
Bois																	
Meuble et articles d'ameublement																	
Papier et produits en papier																	
Imprimerie, édition et industries connexes																	
Première transformation de métaux																	
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)																	
Machinerie (sauf électrique)																	
Matériel de transport																	
Produits électriques et électroniques																	
Produits minéraux non métalliques																	
Industrie de produits du pétrole et du charbon																	
Industrie chimique																	
Autres industries manufacturières																	
TRANSPORT ET COMMUNICATION																	
Infrastructure de transport																	
Transport par véhicule moteur																	
Communication, centre et réseaux																	
Service public (infrastructure)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Éoliennes																	
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR																	
Exposition d'objets culturels	✓	✓															
Assemblée publique	✓	✓															
Amusement	✓	✓															
Activité récréative	✓	✓															
Centre touristique et camp de groupes	✓	✓															
Parc	✓	✓															
Camping																	
AGRICULTURE ET RICHESSES NATURELLES																	
Agriculture																	
Activité reliée à l'agriculture																	
Exploitation forestière et services connexes																	
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes																	
Exploitation et extraction de sable et gravier																	
Exploitation et extraction de la pierre																	

CONDITIONS D'IMPLANTATION	PU 1	PU 2	PU 3	PU 4	PU 5	PU 6	PU 7								
Marge de recul avant (min) (mètres)	8	8	8	8	8	8	8								
Marge de recul latérale (min) (mètres)	3	3	3	3	3	3	3								
Marge de recul arrière (min) (mètres)	3	3	3	3	3	3	3								
Hauteur maximum (étages ou mètres (m))	9m	2	9m	9m	9m	9m	9m								